

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.  
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 5.  
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.  
 Le CENSEUR donne les nouvelles 2 1/2 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 Pour Lyon et le département du Rhône,  
 16 francs pour 3 mois,  
 32 francs pour 6 mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.  
**Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.**  
 Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 17 juillet 1841.

REVUE DE LA SEMAINE.

Troubles de Toulouse; conseils municipaux; la garde nationale; la presse; les comités réformistes.

La réprobation publique n'a pas fait reculer le ministre des finances; ses mesures fiscales portent leurs fruits, le sang a coulé à Toulouse; la protestation des barricades a suivi la protestation du conseil municipal. Déplorable résultat de la situation dans laquelle s'est jeté le gouvernement en absorbant sans fruit tant de milliards arrachés à la sueur du peuple! Gouvernement d'argent, c'est par l'argent qu'il est attaqué.

On s'est trop habitué à compter pour rien les justes vœux des populations, à dédaigner les représentations des municipalités. Les gouvernants s'étayant de la disposition générale des esprits qui regardent l'unité dans le pouvoir, la cohésion dans ses parties, comme une condition de force, se sont accoutumés à ne faire aucun cas des réclamations. Parce que les citoyens déplorent les luttes et s'efforcent de les éviter, les gouvernants se persuadent que nul n'osera protester contre leurs empiétements. Des conseils municipaux élèvent la voix contre des mesures illégales, les préfets cassent leurs arrêtés. Un seul de ces fonctionnaires, frappé de la justice des réclamations, suspend les opérations qui excitent des plaintes et demande de nouveaux ordres; on lui répond par une destitution.

Mais n'est-ce donc rien que la commune? N'est-ce donc rien que le conseil municipal nommé par les citoyens, non pas par tous malheureusement, mais enfin par le nombre qu'a fixé la loi faite par des pouvoirs craintifs et défiant? De ce que la plupart des conseils municipaux, influencés par les préfets ou par les maires, se courbent sans courage et obéissent sans résistance, s'ensuit-il qu'on ne doive aucune attention à ceux qui résistent légitimement? De ce qu'ils ont été trop souvent des instruments passifs, est-on autorisé à fermer l'oreille à leurs plaintes? Qu'on ne se trompe pas sur la portée des manifestations que nous voyons aujourd'hui; la résistance des conseils municipaux fait entrer l'opposition dans une phase nouvelle. Sans doute c'est un fait dont personne ne peut tirer vanité, mais qui aura peut-être d'autant plus de persistance qu'il n'a été provoqué que par la force des choses, par la pente naturelle des événements. Dans la constitution actuelle du pouvoir, moins sans doute que dans la réalité, les conseils municipaux représentent la démocratie; leur opposition révèle donc l'éloignement de cette partie de la démocratie appelée à concourir à la formation de l'ensemble du pouvoir qui gouverne le pays. C'est là un fait nouveau dans l'histoire des onze années qui ont suivi la révolution de juillet.

On ne manquera pas de raisonnements spécieux pour amoindrir la portée de cette manifestation; mais quand les conseils municipaux ont envoyé des adresses de félicitation, on les a reçues d'abord, enregistrées ensuite, et on en a tiré parti pour consolider le système que l'on croyait appuyé par eux, que l'on représentait au moins comme tel. Pourquoi des manifestations différentes n'auraient-elles pas la même valeur?

En s'appuyant sur les conseils municipaux quand ils approuvent, ne reconnaît-on pas la nécessité de les écouter quand ils se plaignent?

En présence des faits qui se passent, les citoyens com-

Chronique Théâtrale.

Le vent est toujours à l'orage au Grand-Théâtre. M. Alexandre a fait jeudi sa rentrée dans *Anne de Boulen*, au milieu d'une formidable opposition. Mais silence! *La bémol* de ce ténor étant désormais placé sous la protection du commissaire de police, nous croyons prudent de nous abstenir de toute opinion sur cette note. Ce que nous pourrions demander seulement à M. Alexandre, dans l'intérêt pur de l'art, ce serait d'habiller son chant d'un style plus délicat et plus élevé, de pousser moins aux cris, enfin de mettre dans ses rôles un peu plus de cette chaleur et de cet entraînement qui partent du cœur et qui aillent davantage frapper au but que doit se proposer tout grand artiste, lequel est tout simplement d'émouvoir et de passionner.

Cette opinion, il est vrai, nous est personnelle, ainsi qu'à une foule d'individus qui ont le malheur peut-être de penser comme nous à cet égard; mais, si M. Alexandre et ses amis pensent autrement, nous sommes prêts, vu les circonstances présentes, à nous ranger à leur idée, et à croire que nous possédons le seul ténor possible.

Heureusement que nous avons M<sup>me</sup> Miro qui nous dédommage un peu de tout ce gaspillage de l'art, par un chant pur, plein de charme et d'une rare habileté. Le rôle d'Anne de Boulen a été un véritable triomphe pour cette délicate cantatrice. On eût pu peut-être désirer plus d'ampleur dans la voix; il a été des instants où elle a été forcée d'avoir recours aux cris et à l'exagération, à défaut de puissance dans l'organe. Mais, à part ce reproche, que d'admirables détails n'avons-nous pas à louer dans sa vocalisation si élégante, si facile et toujours spirituelle! Dans plusieurs scènes, M<sup>me</sup> Miro s'est élevée à une haute puissance dramatique et s'est emparée fortement de son public. Aussi que de bravos unanimes n'a-t-elle pas recueillis! C'est donc, à tout prendre, une belle création pour M<sup>me</sup> Miro que ce grand rôle d'Anne de Boulen, et qu'elle peut mettre à côté de Lucie et d'Isabelle comme les plus gracieux diamants de son écrin.

prendront-ils enfin la nécessité de s'occuper des élections, d'organiser d'une manière forte les conseils de leurs cités, de leur donner de l'indépendance en les appuyant de votes nombreux? Comprendront-ils combien leur indifférence peut être fatale aux intérêts de tous? Ne trouveront-ils pas dans les événements des motifs plausibles, réels, de demander la réforme de toutes les lois électorales? Ne verront-ils pas enfin que plus le nombre des électeurs sera grand, plus les mandataires auront de force et de puissance?

Ce n'est pas à l'émeute que nous en appelons. L'émeute! nous savons trop combien elle est favorable à un pouvoir qui profite de tous les malheurs publics pour attenter aux libertés du pays; nous savons trop combien elle l'a servi depuis dix ans. C'est là qu'il se ravive, là qu'il puise de nouvelles forces pour briser toutes les garanties. Qui lutte dans l'émeute? Le peuple contre des soldats, c'est-à-dire deux portions du peuple, les forces les plus vives de la nation. Le pouvoir a tout fait pour tracer une ligne de démarcation entre les citoyens et les soldats, pour empêcher entre eux toute communication; les circulaires, les instructions particulières ont toutes ce but. Il faut persuader à l'armée qu'une partie de la nation est son irréconciliable ennemie, et les dominer toutes deux en les divisant. Le sang versé entre elles les empêche de se rapprocher; alors, au moindre événement, le sabre est mis à la place de la réflexion, la violence à la place de la loi.

Mais à mesure que les chefs de corps arrivent à se regarder comme les instruments nécessaires du pouvoir, les citoyens arrivent à regarder la garde nationale, c'est-à-dire le peuple en armes, comme le gardien des libertés publiques. Ce ne sont pas là des théories, c'est le résumé des faits qui viennent de se passer à Toulouse. Les citoyens et les soldats sont en présence, le sang coule; c'est la garde nationale appelée enfin qui rétablit le calme, et, en occupant les postes, fait cesser le conflit. Qu'est-ce que la garde nationale, sinon les citoyens eux-mêmes calmant l'effervescence des citoyens, le peuple réagissant sur lui-même, arrêtant par son intervention l'effusion du sang?

Le pouvoir veut agir sur les citoyens au moyen de la force armée; il dédaigne leurs vœux, repousse leurs demandes, et cependant, s'il s'élève un conflit, ces mêmes citoyens peuvent seuls rétablir la tranquillité et la maintenir. Cela ne suffit-il pas pour apprendre au pouvoir qu'avant de passer outre à l'exécution de mesures qui excitent une répulsion générale, il doit tenir compte des réclamations des citoyens? Le pouvoir est ainsi déplacé, direz-vous. Nullement; mais une force trop long-temps oubliée, trop long-temps méconnue, trop long-temps laissée au dehors des actes du gouvernement, reprend sa place dans les rouages de la puissance publique.

Il faut bien qu'il en soit ainsi, car la situation est grave. Qui ne voit la conspiration organisée contre les libertés publiques? On a pompeusement annoncé le retrait de toute subvention aux feuilles ministérielles; on leur donne mieux qu'une subvention précaire qui pourrait cesser par un changement de ministres, on leur accorde un privilège d'annonces judiciaires qui augmentent forcément leurs revenus; on tue les feuilles indépendantes en les privant de leurs moyens d'existence. Mais la liberté de la presse n'est pas la seule qu'on attaque. Un arrêt de la cour royale de Paris semble menacer les comités réformistes. Ainsi, le droit de pétition consacré par la loi, serait implicitement violé. Personne n'ignore que pour

faire des pétitions collectives il faut se réunir, s'entendre, former des comités chargés de recueillir les signatures. Condamner à la prison et à l'amende ceux qui auront fait partie des comités, c'est contraindre les citoyens à faire des pétitions individuelles que leur nombre même empêcherait de rapporter, et qui, soulevant sous la garantie d'un seul nom les questions politiques les plus graves, seraient nécessairement repoussées par l'ordre du jour.

Mais cette prétention de la cour royale de Paris est en opposition formelle avec un des précédents de la chambre, qui a entendu un rapport de pétitions collectives sur la réforme. Si les citoyens qui les adressaient eussent été en dehors de la légalité, est-ce que leurs pétitions eussent été rapportées? est-ce qu'on n'eût pas profité de la position extralégale qu'ils se seraient faite pour repousser leurs demandes? Mais il y a plus; des pétitions de formes diverses, de buts différents furent présentées; la chambre les aggloméra, en fit un tout, les rapporta ensemble. N'était-ce pas là indiquer aux citoyens qu'ils devaient s'entendre entre eux afin d'être mieux écoutés à la chambre? Quand on tirait parti de la dissemblance de leurs vœux, de leurs idées sur la réforme, n'était-ce pas leur dire que leurs vœux ne seraient puissants qu'à la condition d'être identiques? Mais à quoi bon discuter le droit? Il existe, les citoyens le savent, ils sont disposés à en user, et la cour royale de Paris ne prévaudra pas contre lui.

Après une année d'humiliations, les ministres de l'étranger ont accompli leur œuvre. On va permettre à M. Guizot de rentrer dans le giron de la diplomatie. Une dépêche télégraphique annonce que le 13 juillet a été signé, à Londres, le protocole de clôture et la convention des droits. Ce protocole a pour objet de déclarer que le but des puissances est atteint, que le traité du 15 juillet est expiré; la France, par sa signature, prend acte de cette déclaration, et rentre dans ce qu'on veut bien appeler le concert européen par un engagement formel et réciproque de respecter la fermeture des Dardanelles.

Les résultats de ce protocole ne nous seront pas moins funestes que le fameux traité conclu sans nous, accompli malgré nous et contre nous. Le gouvernement français va légitimer dorénavant par sa signature tout ce que voudront nos ennemis. La fermeture des Dardanelles n'est qu'une stipulation banale, en vertu de laquelle la Russie pourra développer pacifiquement sa marine dans la mer Noire, en attendant qu'elle juge l'heure venue d'en tirer parti en violant cette stipulation elle-même.

En résumé, nous ratifions tous les faits accomplis et nous nous lions les mains en nous engageant, sans aucun avantage, sans aucune compensation, à ratifier tous les faits nouveaux. Cependant M. Guizot et consorts ont achevé leur mission à l'extérieur; termineront-ils à l'intérieur, qu'ils redoutaient plus que le dehors, leur rôle contre-révolutionnaire et anti-national? Nous verrons.

TROUBLES DE TOULOUSE

On lit dans le *Moniteur* arrivé ce matin :

Les troubles qui avaient agité la ville de Toulouse paraissent apaisés dans les journées des 9 et 10. La journée du 11, qui était un dimanche, s'était passée sans nouveaux désordres. Le préfet, le procureur-général, le lieutenant-général commandant la division et le

J'ai fatigué, se sera-t-il dit, l'admiration du public, à force de lui faire applaudir, comme malgré lui, des rôles où il m'admire depuis long-temps; on pense sans doute que ces créations sont comme stéréotypées dans ma mémoire et qu'il me serait impossible d'y changer un regard, un sourire, un cri, sans détruire l'harmonie de l'ensemble. Mais qui peut donc imposer des bornes à une imagination ardente, à une inspiration profonde? Je veux donc encore, à force de talent, reconquérir, dans des rôles connus presque à satiété, un enthousiasme aussi vif, des transports aussi unanimes qu'alors que je m'y montrais pour la première fois, et cela par de nouveaux moyens, par de nouveaux effets, par des détails inattendus.

Talma, lui aussi, procédait ainsi, et chaque jour il donnait à ses rôles plus de profondeur, plus de grâce et de fini, plus de poésie et d'originalité; et de même faisait Nourrit. C'est que ces deux grands artistes avaient fait du théâtre l'objet de tous leurs rêves, de toutes leurs pensées; le théâtre était leur passion la plus chère. Bouffé, lui aussi, met au service de ses rôles tout ce qu'il a au cœur de passion, tout ce qu'il a dans la tête d'intelligence. Comme Talma et Nourrit, il vit de la vie de ses personnages, il les a analysés jusque dans les replis les plus cachés de leur âme, il en connaît à fond les passions et les travers, les côtés tristes ou comiques. C'est un rude observateur auquel rien n'échappe, pas le moindre regard, pas le moindre geste; il lit dans vos yeux, il comprend votre pensée intime au seul timbre de votre voix. Mais aussi comme il écoute, comme il regarde, et quelle spontanéité dans sa manière d'interpréter et de traduire les situations les plus opposées, les caractères les plus multiples.

Vraiment, pour nous, Bouffé est sans contredit l'acteur le plus merveilleux que nous sachions, et que nous applaudissons de toute notre âme parce que nous savons qu'il a une foi profonde dans l'art, et qu'il est un de ces rares artistes qui lui donnent le plus pur de leur sang.

général commandant le département avaient fait leur devoir avec une sage fermeté. On ne peut trop donner d'éloges à l'attitude des troupes et à leur patiente énergie.

Le lundi 12, à quatre heures du soir, une émeute sérieuse a éclaté tout-à-coup ; de nombreux rassemblements ont parcouru les rues ; des barricades ont été formées. Au milieu de cette agitation, la municipalité provisoire, accompagnée d'officiers de la garde nationale, s'est rendue auprès du préfet et a réclamé la convocation de la garde nationale. Le préfet a cru devoir y consentir. Les attroupements ont été dispersés. Mais, dans la matinée du 13, de nouveaux désordres se sont manifestés. Les perturbateurs ont même brisé les mécanismes de plusieurs postes du télégraphe. Alors le préfet a pris la résolution extrême de quitter la ville, et a remis le service, à deux heures, à un conseiller de préfecture.

Les dépêches d'hier 13, 4 heures et demie du soir, parvenues ce matin, annoncent que l'agitation avait cessé sur tous les points.

M. Mahul a commis, en se retirant, une faute très-grave. Il a oublié que le premier devoir d'un fonctionnaire investi de la confiance du roi est de rester ferme à son poste pour défendre les lois et soutenir l'autorité du gouvernement. Une ordonnance rendue ce matin a prononcé sa révocation.

Le gouvernement a pris les mesures pour rétablir à Toulouse l'empire des lois. Leur constante exécution est le premier intérêt de la société. C'est aussi le premier devoir du gouvernement, et il saura le remplir.

— Une ordonnance en date du 14, insérée dans le *Moniteur* à la suite de cet article, porte que M. Alphonse Mahul, préfet de la Haute-Garonne, est révoqué.

#### On lit dans l'Emancipation :

L'étranger qui, absent de Toulouse pendant ces derniers jours, y serait arrivé hier au soir, ne se serait guère douté des scènes qui venaient de l'affliger. C'est que les causes du désordre avaient disparu, et avec elles les troubles qui les suivaient. Aussi avait-il suffi d'un simple avis aux habitants de Toulouse d'avoir à éclairer leur maison, pour que toute la ville fût illuminée brillamment comme au jour de la fête d'un roi, lorsqu'on célébrait la fête des rois. Admirable organisation que celle du peuple, si injustement calomnié ! On n'a affronté soit fait à ses sympathies ou un préjudice porté à ses droits, si long qu'ait été son sommeil, on le voit aussitôt se lever et protester avec la même énergie que si toujours il eût été debout. Mais que justice soit faite, que sa puissante voix soit écoutée, et, aussitôt de toutes parts, le calme renaît, chacun rentre à son travail, sans s'informer qui profitera de la victoire que le peuple vient d'obtenir.

Hier, dès qu'il fut constant pour tous que M. Mahul avait quitté la préfecture de Toulouse, — et après le feu de joie qui marqua la prise de possession de M. Frizac, — nos conseillers municipaux, souvent rassemblés pendant ces derniers jours, purent rentrer chez eux persuadés que le calme allait renaître. Cependant un mécontentement que l'on avait cru moins intense se manifesta bientôt avec une très-grande énergie. Le peuple, qui avait eu raison du préfet, témoigna, par des cris et des rassemblements, qu'il exigeait aussi le départ du procureur-général, qu'on accusait d'avoir eu la plus grande part dans le conseil tenu chaque jour entre MM. Mahul, Plougoum, Martin et Ressigac pour pousser l'autorité à des mesures rigoureuses.

En conséquence, des groupes nombreux stationnaient sur la place et l'allée Lafayette, et, vers une heure, un rassemblement considérable, drapeau en tête, se présenta devant la demeure du procureur-général en criant : *A bas Plougoum ! à bas Mahul ! à bas Humann ! à bas le ministère étranger !* Le poste consacré à la garde de l'hôtel était occupé par la garde nationale, en sorte qu'au lieu d'en venir aux mains, comme c'eût été infaillible si la troupe avait été là, on s'est mis à parlementer.

Le rassemblement a demandé que M. Plougoum se rendit justice, comme M. Mahul se l'était rendue, en quittant Toulouse sur-le-champ. La garde nationale a répondu que le procureur-général était parti avec toute sa famille, et qu'il avait autorisé un membre de la municipalité provisoire à dire qu'il ne reviendrait pas. Malgré la confiance qu'inspire la milice citoyenne, le peuple, habitué à être leurré par le pouvoir, et qui craignait qu'une fois la place désarmée, M. Plougoum ne se montrât, a demandé à voir de ses yeux si les appartements étaient vides, ajoutant d'ailleurs qu'afin de donner des garanties que rien de fâcheux ne résulterait de sa visite, il offrait, au lieu d'entrer en foule, d'envoyer simplement un délégué. Alors s'est renouvelée la scène de Mazaniello.

La garde nationale, voyant que la visite n'offrait aucune espèce de danger, a dit qu'elle était prête à recevoir le délégué qu'on choisirait. Le rassemblement a désigné celui d'entre eux qui devait entrer dans l'hôtel, lequel est monté au second étage de l'hôtel Scudé, escorté de quatre gardes nationaux. Toutes les chambres ont été soigneusement, mais promptement explorées, et chaque fois qu'une visite était faite, le délégué paraissait aux fenêtres et criait au rassemblement : « Il est parti ; il n'y a personne. » Un quart d'heure après être monté, tout le monde redescendait, et les gardes nationaux qui ont conduit le délégué en dehors des portes se sont vus salués du peuple par les plus vives acclamations.

Le rassemblement, toujours drapeau en tête, s'est alors porté à l'hôtel de la préfecture, et, s'adressant à la sentinelle, a demandé à visiter les appartements, comme il venait de le faire chez M. Plougoum, pour s'assurer que M. Mahul n'y était plus. Mais ici, comme il y aurait eu peut-être du danger à l'admettre, à cause du conflit qui pouvait s'élever entre lui et la troupe qui occupait une partie du poste, un des gardes nationaux présents a fait observer qu'on ne pouvait accéder à la demande qui leur était faite, et, chose singulière et qui prouve combien l'influence morale est puissante sur les populations, le rassemblement, sans insister davantage, se contentant de la parole d'honneur du citoyen qui avait pris la parole, qu'il n'y avait, dans le moment, d'autre préfet à Toulouse que M. Frizac, s'est séparé aux cris répétés de : *Vive la garde nationale !*

Quelques instants après, on annonçait que la municipalité, comprenant tout ce qu'il y aurait d'impolitique à laisser M. Segond, le complaisant servile de M. Mahul pendant tous nos moments d'orage, presque à la tête de la police, le suspendait de ses fonctions.

Il ne restait plus alors d'autre aliment aux protestations immédiates du peuple que la troupe, contre laquelle continue de régner une irritation profonde. Les tirailleurs de Vincennes, particulièrement l'objet de cette irritation, ont été en butte à quelques désagréments particuliers que nous déplorons sincèrement ; car il ne faut jamais oublier que pour avoir le droit de se plaindre de la violence ou de l'injustice, il faut commencer par se préserver d'être jamais soi-même ou violent ou injuste.

Ainsi, nous ne saurions approuver qu'on soit allé le soir, lorsque le calme était rétabli, lorsque les deux hommes qui avaient provoqué une hostilité si puissante, avaient déserté leur position, lorsque celui qui leur avait servi d'instrument était, sinon révoqué, au moins suspendu de ses fonctions, lorsqu'enfin la victoire était complète sur tous les points, qu'on soit allé, disons-nous, sur la place du Palais, briser les vitres de l'hôtel des Monnaies, qui sert de caserne à une partie des tirailleurs de Vincennes. Hâtons-nous, du reste, d'ajouter que le mal n'a pas été fort grand et qu'il a suffi de vingt hommes de la garde nationale, qui sont arrivés sur les lieux, pour congédier immédiatement les auteurs du dégât.

Dès ce moment, on n'a plus eu le moindre rassemblement à consi-

ter, et, comme nous le disions au début de cet article, à voir la garde nationale sous les armes, les croisées éclairées, le peuple se promener dans les rues, les feux de joie qui brillaient de toutes parts sur les places publiques, et les danses qu'on faisait autour, on eût dit, non le lendemain d'une émeute puissante, mais le jour d'une grande fête. Il est vrai que c'était bien une fête que le départ de MM. Plougoum et Mahul.

— Voici l'avis qu'a fait placarder hier la municipalité, et dont la lecture a fait renaître la tranquillité comme par enchantement.

#### Le maire à ses concitoyens !

M. Mahul est parti.  
M. Frizac remplit les fonctions de préfet par intérim.  
Que l'ordre règne, que le calme renaisse dans les esprits !  
Vos magistrats continueront à veiller avec un entier dévouement à la défense de vos droits et de vos intérêts.  
Toulouse, le 13 juillet, 11 heures du matin.

Le maire par intérim, ARZAC.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, le 15 juillet 1841.

Le chargé d'affaires de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Le protocole de clôture et la convention des détroits ont été signés ce matin.

Madrid, le 10 juillet 1841.

Le sous-préfet de Bayonne à M. le ministre de l'intérieur.

Les chambres se sont réunies aujourd'hui pour décider la question de la tutelle. Sur 239 membres, 203 ont déclaré la tutelle vacante ; 480 ont élu M. Arques, qui a été en conséquence proclamé tuteur de la reine et de l'infante. Il y a eu 31 bulletins blancs et 28 voix perdues.

#### Paris, le 15 juillet 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Vous savez la destitution de M. Mahul ; la conduite de ce fonctionnaire est expliquée de deux manières : les uns disent qu'il n'a pas su être arrogant jusqu'au bout et qu'il a fui devant le danger que sa jactance avait provoqué, fui comme un homme qui a peur et qui déserte sans avertir personne ; d'autres prétendent que M. Mahul, après avoir instruit le gouvernement des périls extrêmes que sa position lui avait faits et de ceux que le gouvernement courrait lui-même si l'on persistait à vouloir maintenir le système en vue duquel il avait été envoyé à Toulouse, a été autorisé à se retirer, et qu'on ne le présente comme ayant agi d'après ses propres inspirations qu'afin d'atténuer l'échec que le pouvoir vient d'essuyer à Toulouse. Dans ce cas, M. Mahul se serait volontairement immolé pour épargner à M. Duchâtel une partie de la responsabilité qu'il a dans les événements qui viennent d'agiter Toulouse et peut-être d'autres villes environnantes.

Quoi qu'il en soit des deux versions que nous venons de rapporter, il n'en est pas moins vrai qu'à Toulouse le gouvernement a été obligé de céder. Le principal représentant de l'autorité administrative a été obligé de quitter la ville, de se retirer.

On en est arrivé là par suite de décisions toutes marquées au coin de la provocation la plus imprudente, on a mis encore une fois aux prises, dans l'une des principales villes de France, l'armée et la population.

Il y aurait là pour le ministère une très-périlleuse responsabilité, si l'on savait en France ce que c'est que la responsabilité des agents du pouvoir. Malheureusement, la responsabilité ministérielle est encore un vain mot comme tant d'autres choses ; un ministre peut commettre sciemment et volontairement les fautes les plus graves, quinze jours après on n'en parle plus, et il n'a même pas besoin plus tard de solliciter des chambres un bill d'indemnité ! Déplorable état de choses, en vérité, que celui où les intérêts de l'ordre, les intérêts des citoyens sont ainsi à la merci d'un ministre mal habile ! Déplorable constitution que celle qui ne donne à un pays aucune garantie contre un ministère qui pousse à la guerre civile par son aveuglement.

— Des bruits de toute espèce ont encore été répandus aujourd'hui pendant toute la journée. On a cherché à expliquer la fuite de M. Mahul, en disant qu'il ne s'était retiré que lorsque la force armée elle-même avait été obligée de battre en retraite. On a ajouté que tout ce qu'il y avait de troupes à Toulouse avait évacué la ville et campait aux environs en attendant du renfort. On a dit même que l'insurrection de Toulouse avait eu du retentissement dans plusieurs autres villes du Midi, et que Narbonne, Carcassonne, Nîmes, etc., s'étaient également soulevées. Le bruit s'est même répandu qu'il y avait eu à Nantes une agitation assez inquiétante.

Le conseil des ministres a été en permanence aujourd'hui pendant toute la journée ; à l'heure qu'il est, il délibère encore. On assure que M. Humann donnera sa démission, et que le cabinet espère, au moyen de cette concession, calmer un peu l'opinion publique. Il est bien temps, en vérité, de vouloir calmer l'opinion publique, quand on l'a provoquée par la plus éclatante ineptie réunie à la plus insigne insolence ! M. Duchâtel devrait bien aussi partager le sort de M. Humann, si M. Humann est renvoyé du ministère, car enfin c'est M. Duchâtel qui a envoyé M. Mahul à Toulouse.

On annonce que M. Maurice-Duval, ancien préfet de la Loire-Inférieure, va être nommé préfet de la Haute-Garonne.

Tous ces bruits, que nous rapportons sans les garantir, ont jeté l'agitation à la bourse et réagi en baisse sur le cours des fonds.

— Hier, jour anniversaire de la prise de la Bastille, la police, redoutant quelques troubles qui heureusement n'ont pas eu lieu, avait pris d'immenses précautions. Tout fait peur au pouvoir.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET.

On a fait quelques affaires au café à 76 52 1/2 et 55 ; le premier cours au parquet a été 76 55. Après l'ouverture, la rente a paruvoloir monter, et pendant quelque temps elle a été demandée au parquet à 76 60, mais ensuite, des ventes faites avec rapidité tant au parquet que dans la coulisse, ont produit une réaction en baisse ; la rente est tombée à 76 65, et elle a fermé à 76 50.

À quatre heures on offrait à ce dernier prix.

5 0/0, 114 75 ; 4 1/2 0/0, 104 50 ; 4 0/0, 99 25 ; 3 0/0, 76 45 ; banque, 3175 00 ; obligations de Paris, 1272 50 ; Naples, 102 75 ; dette active d'Espagne, 21 4/2 ; Etats Romains, 000 00 ; 5 0/0 belge, 102 0/0 ; 3 0/0 belge, 00 00 ; banque belge, 767 00 ; Caisse Lafitte, 1045 00, 5120 00.

On dit que M. Romiguières, ancien procureur-général à Toulouse, a été appelé au sein du conseil qui, sans doute, avait besoin de ses lumières et de ses avis. Il est certain que le 14 M. Romiguières, siégeant à la cour de cassation, a reçu une lettre si pressante, qu'il a quitté la salle au milieu d'une plaidoirie, et que M. Portalis, après avoir fait un instant suspendre l'audience, l'a reprise en disant que M. Romiguières « était appelé pour affaires du gouvernement. »

#### AFFAIRES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

EGYPTE. — Nous sommes dans le *statu quo* et nous ne voyons pas que la situation soit changée depuis l'arrivée du hatti-schériff. L'armée est sur le même pied que par le passé et les travaux de défense ne sont pas abandonnés ; la garde nationale est toujours mobilisée, et Mehemet-Ali n'a pas encore payé, nous assure-t-on, la plus minime partie du tribut qu'on veut lui imposer.

Bien qu'Ahmet-Pacha ait été nommé général en chef de la nouvelle expédition pour l'Hedjaz, on ne croit pas encore que cette expédition ait lieu. L'armée est toujours dans le Delta, occupée à la culture des terres du pacha ; la cavalerie seule va se mettre en route pour la moyenne Egypte.

On pense que Mehemet-Ali renverra en grande partie les Européens qui se trouvent actuellement à son service ; il y a eu déjà beaucoup de destitutions et il y en aura d'autres. Clot-Bey ne s'est pas relevé complètement de sa dernière disgrâce, et il se propose, dit-on, de rentrer prochainement en France. Le ministre de la guerre a envoyé une circulaire à tous les chefs de corps pour les engager à surveiller plus activement que jamais les démarches des Européens.

Mehemet-Ali s'est emparé de la plupart des villages qui ne lui appartenaient pas en propre, sous prétexte qu'ils étaient trop pauvres pour payer leurs contributions. Chaque paysan reçoit mensuellement 7 fr. 50 c. et les femmes 3 fr., qui leur sont payés en grains ou en comestibles, et tous les produits reviennent au vice-roi, qui élude ainsi la clause du hatti-schériff portant abolition des monopoles.

Le paquebot anglais *Medea*, ayant à bord le colonel Napier, est arrivé dans notre port le 21. M. Napier est appelé au commandement de Beyrouth en remplacement du colonel Luckinson, mort de la peste. Avant de poursuivre sa route, cet officier doit régler avec le vice-roi l'échange des prisonniers égyptiens détenus à Constantinople, et des Syriens qui se trouvent encore dans l'armée d'Ibrahim.

L'anarchie la plus complète règne en Syrie. Un voyageur qui vient d'arriver de Damas me disait que, dans toutes les villes on points un peu importants, il y a de petites garnisons anglaises. Toutes les communications sont interceptées, et les caravanes, qui ne sortaient plus qu'escortées, ont dû interrompre leur service.

Par suite des troubles qui ont éclaté en Arabie, les agents consulaires ont dû quitter le pays ; le consul de France à Djedda est rentré au Caire.

Le consul anglais à Moka, dans une espèce d'assaut que les insurgés ont donné à la ville, n'a dû son salut qu'à sa fuite précipitée ; il est parvenu à se réfugier à bord d'un navire indien qui l'a transporté à Aden.

Depuis quelques jours, la peste ayant à peu près entièrement cessé, la ville, la garnison et la flotte se sont mises en libre pratique le jour de la Saint-Jean.

P. S. — Ibrahim-Pacha vient d'arriver à Alexandrie.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE. — Une tartane, partie dernièrement pour Jérusalem, porte à Tahir-Pacha sa nomination au poste de gouverneur de cette ville, et l'on assure que ces instructions lui prescrivent de s'entendre avec les chefs des corporations religieuses pour que tous les chrétiens, sans distinction, soient traités avec sollicitude.

GANDIE. — Les nouvelles de cette île vont jusqu'à la date du 18 juin. Le 13 a eu lieu un combat assez vif entre les Turcs et les chrétiens ; les deux partis s'attribuent la victoire qui n'a pas été décisive. L'affaire a eu lieu dans les montagnes de Skakia.

Toulon, le 14 juillet 1841. — Ce matin, par une jolie brise d'Est, l'escadre aux ordres de l'amiral Hugon a mouillé sur rade. Le premier bâtiment a jeté l'ancre à 9 heures et demie.

Cette escadre est composée des vaisseaux *Océan* et le *Souverain* à trois ponts, le *Jupiter*, l'*Hercule*, le *Marengo*, l'*Vénus*, le *Généreux*, l'*Alger*, le *Diadème*, le *Scipion*, la *Ville de Marseille* et le *Suffren* ; de la frégate la *Médée*, de la corvette la *Circé* et du bateau à vapeur le *Papin* : en tout, 15 bâtiments. Notre rade présente en ce moment un aspect très-animé.

#### Chronique.

LYON. — Des vols d'une certaine importance et très-souvent répétés depuis quelque temps ont lieu dans le quartier Saint-Georges. Dans le voisinage de l'église, chez un teinturier, on a tout récemment enlevé des tuyaux de plomb à l'usage des ateliers de cet industriel, pour une somme assez considérable et pouvant s'élever au moins à une centaine de francs. Des renseignements que nous avons lieu de tenir comme parfaitement justes nous apprennent que la police n'exerce pas sur ce point une surveillance assez active, et que c'est surtout à cette cause que l'on doit attribuer la fréquence des vols qui s'y commettent. Nous pensons que l'autorité, étant instruite, pourvoira à la fâcheuse négligence que nous venons de signaler.

— Il y a dans la rue des Fossés, à Saint-Just, un mur nouvellement construit appartenant à la ligne de l'octroi, qui surplombe en dedans assez sensiblement pour faire prévoir et redouter une chute prochaine. Il pourrait, suivant l'état des lieux, en résulter de fâcheux et irréparables accidents que sans doute l'autorité voudra prévenir en prenant les précautions que l'état de ce mur a rendues aussi urgentes que nécessaires.

— Jeudi, à deux heures environ de l'après-midi, un homme, qui était descendu dans la Saône par l'abreuvoir du quai de la Douane, monté sur un cheval qu'il menait boire, a tout d'un coup disparu, entraîné par courant de la rivière, après être arrivé dans un endroit où l'animal a perdu pied. Cependant le cheval et son cavalier ne tardèrent pas à paraître, celui-ci appelant du secours et se cramponnant de son mieux sur le dos de l'animal. Des bateaux partis des deux rives s'étaient détachés pour voler à son secours ; mais un généreux citoyen avait prévenu les mariniers qui les mon-

taient. Le nommé Babian s'était élancé du haut du mur du cubé du Pont-de-Pierre et avait nagé à la suite du malheureux qui allait infailliblement périr. Grâce à ce généreux dévouement, cet homme a pu être sauvé. Le cheval a été retiré de l'eau en face du Palais-de-Justice.

— Sur la demande de M. le maire, M. le ministre de l'intérieur a accordé, dit-on, au musée de notre ville une épreuve en plâtre des portes du Baptistère de Florence, moyennant le remboursement des frais de moulage.

— Jeudi, entre cinq et six heures de l'après-midi, un ra-deau a échoué contre les piles du pont Morand. Personne n'a péri.

— M. Isidore Flacheron, notre compatriote, vient de recevoir une médaille d'or pour un tableau représentant un paysage historique.

— La faculté des lettres procédera, le 31 juillet courant, aux examens de licence, et terminera ses opérations le 3 août suivant.

Les candidats devront préalablement justifier du diplôme de bachelier ès-lettres et des inscriptions aux cours de faculté prescrites par les règlements; faute par eux de s'être présentés à l'ouverture de la session, ils seraient renvoyés à celle de novembre, laquelle commencera le 4 de ce mois.

Le 4 août s'ouvriront les épreuves du baccalauréat.

Quinze jours avant cette date, les aspirants adresseront au recteur de l'académie leur acte de naissance constatant qu'ils sont âgés de seize ans au moins, et un certificat prouvant qu'ils ont fait un cours de rhétorique et de philosophie dans un collège ou dans une institution de plein exercice; à défaut, dans la maison de leur père, oncle, frère ou tuteur. Ils se feront inscrire, en même temps, au secrétariat de l'académie et à celui de la faculté.

Les opérations de la séance du 4 août consisteront, aux termes de l'article 15 du règlement du 14 juillet 1840, en une version latine à laquelle concourront, sous les yeux de tous les membres de la faculté, tous les candidats inscrits.

Les candidats seront examinés dans l'ordre de leur inscription. Ceux qui ne se seraient pas présentés le jour qui leur aurait été indiqué seraient renvoyés à la session de novembre, laquelle s'ouvrira le 9 de ce mois.

Aux termes de l'arrêté du conseil royal, à la date du 12 juillet 1823, les candidats admis aux examens de la première quinzaine d'août, n'obtiendront l'expédition de leur diplôme qu'en justifiant, par un certificat des proviseurs, principaux, directeurs, qu'ils ont suivi le cours de rhétorique et de philosophie de l'établissement jusqu'à la clôture des classes.

Les séances de la faculté se tiendront, pendant toute la durée de la session, dans la salle des assises, à l'Hôtel-de-Ville, et commenceront chaque jour à huit heures du matin.

**DÉPARTEMENTS.** — Toute la plaine de Valence a moissonné. Le blé est beau, défendu qu'il a été contre les grandes chaleurs par plusieurs jours de temps humides et pluvieux. La récolte, sans être très-abondante, est néanmoins au-dessus de celle d'une année commune. Le cultivateur est content.

## Nouvelles Diverses.

On écrit de Laruns (vallée d'Osso), le 8 juillet :

« A six mètres de la frontière française, sur le territoire espagnol, à côté de la fontaine *del Gaillego*, située au Pourtalet, à l'entrée de la gorge qui conduit à Saillhan, village d'Arragon, un crime a été commis; en voici les circonstances qui sont atroces :

« Dans la journée du 5 de ce mois, deux jeunes Espagnols dévalisèrent, au-dessus de Canfranc (Espagne), plusieurs femmes de leur nation qui venaient en France pour acheter des marchandises. A peine leur spoliation était-elle consommée que les carabiniers apparurent. Fuir fut pour eux l'affaire d'un moment; ils le firent avec tant de diligence qu'en un instant ils furent séparés d'eux par une grande distance. Cependant les carabiniers les poursuivirent jusqu'à la Canaie-Rouge, où ils les perdirent de vue à cause de la nuit qui survint.

« Le 6, au point du jour, les deux malfaiteurs arrivèrent au Pourtalet où ils furent vus par des bergers. Là, ils se placèrent près de la Fontaine du Gaillego et déjeunèrent. Après le déjeuner, le plus jeune des deux, qui avait à peine vingt-cinq ans, s'endormit. Son camarade n'hésita pas un instant à commettre un nouveau crime pour se mettre en possession de tout le fruit de leur rapine.

« Profitant du sommeil dans lequel il était plongé, il lui enfonce son couteau dans la gorge et le saigna comme l'on saigne un mouton. Ce nouveau crime l'avait rendu furieux. Il lui traversa le cou de onze coups de couteau, lui enleva tous ses vêtements, la chemise comprise, et gagna en vrai désespéré la crête des rochers. Des bergers qui ignoraient son crime et qui l'ont vu s'engager dans ces périlleux parages, pensent qu'il y aura péri.

« Au moment où le cadavre de l'assassiné a été trouvé, il avait à côté de lui un morceau de pain trempé de son sang et un jeu de cartes. La justice espagnole a fait la levée du corps ce matin. »

— Nous avons annoncé dernièrement qu'on allait commencer les travaux du monument de Molière. Voici quel est le plan adopté par le conseil municipal. Le monument se composera d'une vaste niche à deux colonnes, détachées de chaque côté, que surmontera un fronton à demi-lune, orné de sculptures et d'attributs dramatiques. La statue de Molière, placée dans la niche sur un piédestal demi-circulaire, sera assise dans l'attitude de la méditation.

De chaque côté de Molière, en avant des colonnes, se trouveront des figures allégoriques aux ailes déployées, représentant la comédie qu'elles écrivent, l'une sous le caractère gai et l'autre sous le caractère sérieux.

Quant au soubassement, il sera aussi orné de riches sculptures et se composera de deux mascarons énormes qui jeteront de l'eau dans un bassin.

Les principales inscriptions qui comportent ce monument seront, sur le fronton, ces deux mots : *A Molière*; aux côtés du piédestal, deux inscriptions, dont l'une portera : *Né à Paris, le 15 janvier 1622*, et l'autre : *Mort à Paris, le 17 février 1673*; enfin, sur le piédestal seront inscrits les différents titres de toutes ses comédies.

On pense que ce monument pourra être inauguré le 17 février 1842, 169<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Molière.

## Extérieur.

**SUISSE.** — L'un de nos correspondants nous écrit de Sion (Valais), le 7 juillet 1841 :

« Ne croyez point aux bruits de réaction qui courent sur le compte

du Valais. Nous sommes ici dans la plus parfaite sécurité. Le Haut-Valais est aussi tranquille que les dizains inférieurs.

« On assure qu'une partie des réactionnaires tessinois a passé ici un de ces jours, se rendant dans l'Ossola et de là dans le Tessin. C'est ce qui a fait croire que le Valais serait compris dans le mouvement.

« Il y a à Domo-Dossola deux ou trois prêtres tessinois fugitifs. »  
(*Journal de Genève.*)

**BERNE, le 12 juillet.** — Hier, tout était ici en émoi par suite d'un pétard qui a éclaté dans la nuit de samedi à dimanche sur le seuil de la porte d'entrée de la maison où demeurent les députés d'Uri. C'était vers les onze heures du soir. C'était une sorte de grenade ou petite bombe dont les fragments (des morceaux d'un fer à repasser) auraient pu devenir meurtriers. La commotion a brisé 36 vitres. Déjà huit jours auparavant, on a trouvé sur le seuil de la même porte une grenade qui n'a pas éclaté. La police surveillait, mais elle n'a pu atteindre les coupables. Qui a placé ou fait placer ces pétards? Contre qui étaient-ils dirigés? Dans quel but cette tentative a-t-elle eu lieu? On peut se livrer à bien des diverses suppositions; mais cette mauvaise action a causé une grande indignation chez les hommes honnêtes de tous les partis. M. l'avoyer de Berne a fait exprimer à la députation d'Uri la peine que cet événement a causé à son gouvernement.

— Hier au soir, il a neigé ici.

## Variétés.

### ESQUISSES MARITIMES.

**Une aurore australe.** — Ganjam et la côte d'Oriva. — Les nids d'Alcyons. — L'île d'Aldabra; ses tortues. — Singulières pirogues. — Le baobab. — Incendie d'un champ de cannes à sucre. — Le tétanos et le médecin Bengali.

Contrariés pendant huit jours par une brise *carabinée* et par les courants du banc des Aiguilles, qui portent à l'est, nous fîmes, dans un voyage au cap de Bonne-Espérance, poussés à cent quarante lieues sud de cette petite pointe de l'Afrique, jusqu'en vue de la petite île de Dina.

L'ampoulette d'onze heures et demie venait de s'écouler, ou pour mieux dire le sablier marquait, en finissant, les dernières minutes qui annonçaient minuit.

— *Pique huit*, dit l'officier au timonnier; et le son de la cloche retentit sur le pont pendant que le pilotin était à réveiller le lieutenant qui devait prendre le quart jusqu'à quatre heures du matin.

Il était à peine à son poste, qu'il m'envoya appeler pour jouir d'un spectacle magnifique... La mer était houleuse et se soulevait en longues lames d'argent autour de nous; notre gouvernail laissait au loin, par le sillage du vaisseau, une vaste traînée d'étoiles mobiles, créées par la phosphorescence de l'eau.

— Voyez-vous, me dit-il, par notre travers de babord, cette lueur qui commence à poindre à l'horizon? Elle vient du pôle sud, elle va grandir et nous éclairer entièrement... C'est une aurore australe, la seconde que je vois dans ces parages.

En effet, j'aperçus au loin une lumière qui s'étendit insensiblement dans le ciel, semblable aux avant-coureurs d'un beau lever du soleil; mais plus pâle, moins vive et de la teinte du gaz en combustion; elle augmenta ainsi pendant une heure, sans éclairer cependant toute la circonférence. Au point où nous étions placés, nous aurions pu lire facilement les caractères les plus fins. Notre horizon, dans la partie du nord-est, n'avait qu'une faible lueur du phénomène, qui s'évanouit entièrement lorsque l'aurore de chaque matin commença à paraître.

C'est une grande erreur de croire, sur la foi de quelques écrits, qu'on a vu des aurores boréales en France; il faut être pour cela placé plus près du pôle arctique, comme l'Islande ou la Laponie, par exemple, ou du moins, car la distance est la même à l'opposé où nous trouvions, n'avoir aucune terre, aucune montagne ou un masque la lumière. Les clartés *nocturnes* qu'on a observées dans le nord de la France ne provenaient sans doute que de quelques effets prolongés de météores ou de toute autre cause atmosphérique jusqu'ici inconnue.

Le lendemain de l'apparition de ce phénomène, les vents nous devinrent favorables, et trois jours après nous mouillâmes en rade du cap où nous devions prendre, avec notre chargement, quelques *alvramcs* (1) de vin de Const. nce destiné pour Ganjam.

Sitôt notre cargaison à bord, nous reprîmes la mer, saluant, sous nos basses voiles, la rade et la passe de l'île Robin, de deux coups de canon; et, quarante-cinq jours après, sans aucun événement remarquable dans la traversée, nous saluâmes de même la côte d'Oriva si renommée par ses palmiers majestueux et ses antiques pagodes.

Il y avait deux jours que nous étions sur cette côte délicieuse, mouillés devant Ganjam, lorsque le major anglais, pour lequel était destiné notre vin de Constance, nous fit une visite et nous engagea, le capitaine et moi, à dîner chez lui le lendemain. Barclay (c'était le nom du major) passait dans le pays pour l'homme qui menait la plus joyeuse vie; retirait par suite de blessures graves et possesseur d'une jolie fortune, il vivait en sybarite, au milieu de quelques belles Géorgiennes et de toutes les sensualités gastronomiques de l'Asie.

Nous fîmes exacts au rendez-vous et à l'heure indiquée, nous nous trouvâmes à table, chez Barclay, en compagnie de quelques autres invités.

— Savez-vous, monsieur, ce que vous mangez là? me dit notre hôte, lorsqu'on eut servi le potage.

— Non, mon cher major... mais c'est fort bon, répliquai-je; car j'avais compris sa pensée.

— Je le crois; c'est un nid d'alcyon, véritable enfant des Moluques et non des Philippines; car le vrai *sphærococcus cartilagineus* ne se trouve que dans ces premières îles, et quand par hasard il s'en rencontre aux Philippines, il lui est inférieur à tel point que la livre de ces excellents nids ne se vend, de cette dernière provenance, que vingt francs de votre monnaie, et que le prix en varie de deux cents à quatre cents francs, selon qu'ils viennent de l'île Sangir, de Gilolo, de Banka ou de Botang. Les Chinois, tout gourmands qu'on les fait, ne sont pas ceux qui mangent les meilleurs nids; ils sont envoyés au Bengale où la compagnie des Indes sait les apprécier et les payer.

Cette plante si frêle, continua Barclay, en extase devant son potage, se trouve, comme je vous l'ai dit, sur les rochers des Moluques, où elle croît sans culture parmi l'algue marine qui couvre la côte. A certaine époque de l'année, les alcyons l'enlèvent pour en composer leurs nids, qui ressemblent, lorsqu'ils sont faits, à des cheveux d'or mêlés.

Lorsque le commerce reconnut l'utilité de ce végétal et le parti qu'il en pourrait tirer, on en ramassa sur la rive, on le prépara, croyant en obtenir des résultats heureux; mais on vit promptement que le passereau de la ligne équinoxiale avait le seul le pouvoir de lui donner cette chaleur vivifiante, ce goût exquis et parfumé qui en font la substance la plus nutritive et la plus délicate du monde. Tout ce qu'on a tenté de faire ou d'imiter en ce genre, poursuivit Barclay, a été inutile, sans résultat. Un connaisseur ne se laissera jamais prendre à cette grossière imitation.

Pendant tout le dîner, le major ne cessa de faire l'éloge des nids d'alcyons. Quant à moi, je l'avouerais franchement, ma sensualité

(1) L'alvrame contient de 50 à 60 litres.

de marin n'en fut pas extrêmement flattée; je ne trouvai rien d'extraordinaire à ces mets tant préconisés dans l'Inde; suis-je à la hauteur de sa renommée? C'est, je l'avoue, ce que j'ignore.

Le major avait bien fait les choses, car on nous servit une tortue de l'espèce de celles qu'on ne trouve que dans les îles Comores et de l'Amirante, ou dans la petite île d'Aldabra où ces énormes testacées atteignent quelquefois jusqu'à deux mètres de longueur; leur chair noirâtre est d'un excellent goût et le foie est, sans contredit, un manger fort délicat, la coque ou le caparaçon qui les recouvre forme une petite nacelle où deux hommes peuvent s'embarquer sur une rivière paisible, sans courir plus de danger que dans une pirogue bien faite, de même capacité.

Cette digression m'amène à dire un mot des embarcations en ce genre, de la côte de Zanguebar et de la partie opposée qui forme le Sénégal. Nous nous retrouverons bientôt chez le major Barclay.

Dans ces deux contrées de l'Afrique, le baobab (1), ce géant végétal aux feuilles digitées, croît sans culture, sans aucun soin; il a le port du rima et de l'arbre à pain; son tronc, qui présente quelquefois plus de trente pieds de diamètre, est d'un bois tendre, spongieux près de l'écorce, et ne peut être employé qu'à des constructions navales pour la navigation des fleuves ou des bords de la mer seulement.

Des Portugais *ladines* (2), âgés de plus de quatre-vingts ans, m'ont assuré avoir vu, depuis leur enfance, des baobabs tels qu'ils étaient au moment où nous en parlions. Ces arbres gigantesques, d'après leur volume calculé sur leur croissance annuelle, doivent être aussi vieux que le monde.

J'ai vu à Daccar, pointe du cap Vert, vis-à-vis l'île de Gorée, un baobab chargé d'inscriptions en toutes les langues; il était loin d'avoir atteint sa plus forte grosseur et il fallait cependant quinze hommes, les bras tendus, pour en embrasser la circonférence. Les *Nandiques*, les *Pouilles* et tous les nègres du haut Sénégal, descendent ce fleuve dans d'énormes pirogues d'un seul morceau, construites avec le tronc de cet arbre monstrueux.

Je reviens à notre amphytrion.

Quand Barclay eût analysé tous les mets recherchés qui parurent sur sa table, ainsi que les vins délicieux qu'on y prodigua, parmi lesquels nous reconnûmes le nectar que nous avions pris au Cap, on servit le dessert, véritable banquet des dieux, auquel nous aurions encore fait honneur sans un accident qui vint détruire de si douces espérances. Tout-à-coup le son d'une cloche se fit entendre et un instant après d'autres cloches, et les cris de plusieurs Indiens, au feu! au feu! nous avertirent qu'un incendie venait d'éclater dans le voisinage et qu'il fallait y porter secours. Barclay, d'ailleurs, connaissait trop ce que l'on doit à la société en pareille conjoncture, pour rester à table tranquille spectateur d'un sinistre. Il se leva donc le premier en s'excusant, et se dirigea vers une longue avenue où nous le suivîmes et d'où nous aperçûmes des tourbillons de flammes et de fumée noire qui s'élevaient du milieu d'un champ de cannes.

C'est un spectacle attristant, mais curieux, que l'incendie d'un champ de cannes à sucre pendant la nuit, incendie qui ne peut avoir lieu qu'au moment où ces roseaux en fleur montrent en l'air leurs panaches soyeux que balance le vent; car alors les cannes sont sèches, bien mûres et la moindre étincelle occasionnée par l'imprudence d'un gardien, en détermine l'embrasement subit. Si la brise est forte, le feu se propage d'une manière effrayante et tellement rapide, que les secours les plus prompts deviennent souvent inutiles; la récolte y passe tout entière. Aux premières lueurs de l'incendie, les cloches des habitations voisines, qui s'ébranlent à toute volée, donnent l'alerte dans les campagnes; les bandes de noirs sont aussitôt organisées et l'on se transporte sous le vent pour faire la part du feu. La coupe, entre le point en combustion et celui qui n'est pas atteint, est toujours immense, car la moindre flammèche, sans cette précaution, propagerait le sinistre partout.

Depuis le moment où le feu se manifeste dans un champ de cannes jusqu'à celui où il meurt faute d'aliment, on entend une fusillade continuelle, semblable à un feu de rempart bien nourri; ce sont des cannes qui éclatent en dispersant au loin leurs débris enflammés. Ainsi, en moins de deux heures, un planteur peut voir s'évanouir toutes ses espérances de fortune.

Le lendemain, nous nous rendîmes sur la place où la yole de notre navire nous attendait, et nous quittâmes Ganjam pour faire voile vers les *brasses* du Bengale où nous devions, à Kégérie, prendre notre chargement de retour.

Au moment de l'appareillage, un de nos matelots, aide-calfat, se mit un clou à maugère dans le pied; on le lui arracha aussitôt et on pansa la plaie, mais une blessure de ce genre pardonne rarement dans l'Inde. Le troisième jour le tétanos se manifesta, malgré tous les soins que l'on prit pour l'éviter; alors les mâchoires du pauvre malade se serrèrent, les nerfs se tendirent et son corps se cambra comme un arc. La mort nous semblait bien préférable pour lui à cet état d'horribles souffrances, lorsque l'un des Indiens que nous avions embarqués à Ganjam pour Ballassore, où nous devions prendre le pilote, descendit dans l'entrepont au moment où le malheureux calfat allait rendre le dernier soupir.

Ses camarades l'embrassèrent, car il était aimé, et leurs larmes qu'ils tâchaient de lui dérober coulaient sur leurs joues basanées.

— Cet homme a le tétanos au dernier degré, dit alors l'Indien; mais on peut encore le sauver, et pour cela il n'y a qu'une chose à faire.

— Laquelle! s'écrièrent tous les matelots à la fois?

— Il faut le jeter à la mer, reprit l'Indien Bengali.

A cette parole inattendue, on fut sur le point de faire un mauvais parti à ce docteur expéditif; mais il ajouta sans s'émouvoir qu'il répondait de la guérison et que, dans son pays, ce remède était le seul infaillible en pareille circonstance.

Son air persuasif fit qu'on l'écouta, et sur sa demande une bonnette (3) fut placée sur le tribord du navire, où l'on descendit le moribond qui était raide comme une barre de fer.

Son poids et celui d'un gabier qui le soutenait firent plonger la petite voile dans l'eau où il resta enfoncé jusqu'au cou pendant deux heures, après lesquelles son corps s'assouplit et ses membres agirent.

Le Bengali descendit alors dans la bonnette et ordonna d'y laisser le matelot encore une heure, ce qui fut exécuté si ponctuellement que la parole lui revint et qu'il put lui-même remonter à bord sans le secours de ses camarades.

Ce moyen bien simple que j'ai depuis indiqué dans nos colonies, où on l'ignorait entièrement, n'a jamais manqué d'efficacité: d'où il faut conclure que les bains d'eau de mer, dans les affections nerveuses de ce genre, lorsque tout est désespéré et que le mal est à son paroxysme, sont les seuls préservatifs de la mort.

Je laisse aux savants à discuter sur ce fait que j'atteste et que je cite comme pouvant être utile à l'humanité.

Le lendemain de cette expérience, à notre appel d'un coup de canon, l'un des pilotes de Ballassore monta sur notre bâtiment et nous fit mouiller par la passe de l'ouest sous le phare de Kégérie.

(1) *Adansonia digitata Monadelphie polyandrie*, selon Linnée, famille des malvacées.

(2) D'origine portugaise; nés dans le pays.

(3) Voile supplémentaire, latérale, employée dans les petits temps.

**Nouvelles Publications.**

**ANALYSE RAISONNÉE DES TRAVAUX DE GEORGES CUVIER**, précédée de son éloge historique par P. Flourens, professeur de physiologie comparée au musée d'histoire naturelle de Paris. — 1 volume in-12. — Paris, 1841. — Prix : 3 fr. 50 c.

**DES DANGERS DE LA PROSTITUTION**, par Aimée Lucas. — 1 volume in-12. — Paris, 1841. — Prix : 2 fr. 50 c. (6391)

*Etude de M<sup>e</sup> Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, n<sup>o</sup> 5, et rue Pizai, n<sup>o</sup> 1.*

**ADJUDICATION DÉFINITIVE**

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon  
Le samedi trente-un juillet 1841,

**De la Manufacture de Porcelaine de Grigny,**  
*Située en la commune de Grigny, canton de Givors (Rhône),*

QUI ÉTAIT EXPLOITÉE

PAR LES SIEURS DECAEN ET C<sup>e</sup>.

Les immeubles à vendre consistent :

1<sup>o</sup> En deux vastes corps de bâtiments attenants, couverts en tuiles creuses, percés d'un nombre considérable de fenêtres, servant d'ateliers et de magasins pour la porcelaine.

Une vaste cour existe entre ces deux corps de bâtiments.

Le corps de bâtiment au nord a sa façade principale sur la cour; dans sa toiture est établi un grand ciel-ouvert; il a rez-de-chaussée et premier étage; il se termine au levant par un petit hangar en maçonnerie; au couchant est un petit bâtiment servant de logement au concierge; toujours au couchant est une construction servant de remise et d'écurie.

Le corps de bâtiment au midi a également sa façade principale sur la cour; il a un rez-de-chaussée et un étage.

Au levant est un autre petit bâtiment formant l'équerre, dans lequel sont des fourneaux avec hautes cheminées et des machines à vapeur; dans ce bâtiment se trouve également le séchoir; à l'est-nord sont deux autres petites constructions.

On entre dans la cour qui divise ces deux corps de bâtiments par une grande barrière.

2<sup>o</sup> En deux petites pièces de terre, l'une au midi et l'autre au nord, et joignant les bâtiments, d'une étendue chacune de 125 mètres de long sur 12 mètres de large, servant à l'entrepot des matériaux de la fabrique.

Sur la terre au nord sont construits des fours en maçonnerie, pierre et briques, et un bâtiment pour le logement de l'ouvrier chargé de faire des fours.

Dans cette vente sont compris diverses machines et ustensiles immeubles par destination énumérés au cahier des charges.

Mise à prix..... 90,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, à M<sup>e</sup> Rejaunier, avoué, rue Clermont, n<sup>o</sup> 5, et sur les lieux, à M. Cha-puis, liquidateur de la société Decaen et comp<sup>e</sup>. (3649)

*Même étude.*

**ADJUDICATION DÉFINITIVE**

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

Le samedi trente-un juillet 1841,

**De la Manufacture de Porcelaine d'Arbaras, et de toutes ses dépendances.**

*Située en la commune de Grigny, canton de Givors (Rhône),*

OU ELLE ÉTAIT EXPLOITÉE

PAR LA SOCIÉTÉ DECAEN FRÈRES ET C<sup>e</sup>.

Les immeubles à vendre consistent :

1<sup>o</sup> En une belle maison bourgeoise flanquée de pavillons, avec cour, vaste jardin planté d'arbres de toute espèce.

2<sup>o</sup> En un grand bâtiment destiné au moulage et au tournage de la porcelaine entièrement agencé à cet effet.

3<sup>o</sup> En un autre bâtiment à la suite servant de séchoir, et à côté une autre construction avec un haut-fourneau et une machine à vapeur, de la force de vingt chevaux, et tous les accessoires; plusieurs appartements au garnis de rayonnages.

4<sup>o</sup> En un autre bâtiment dans lequel un gazomètre en bon état. La longueur de ces bâtiments, tous à deux pentes et recouverts en tuiles creuses, est de 370 mètres environ.

5<sup>o</sup> En six fours à cuire la porcelaine, cinq fours à cuire le coak et deux fours à cuire les pierres.

Toutes ces constructions indépendantes ne forment qu'un seul tènement d'une grande étendue.

6<sup>o</sup> Une terre labourable de la contenance de 9 hectares 18 ares 59 centiares.

Dans la vente sont compris un grand nombre d'objets mobiliers immeubles par destination, consistant en deux charrettes et deux tombereaux, 10,000 moules en plâtre environ, 5,000 garcelles, 600 planches à rayonnages, 20 brouettes, 100 balles en osier, 25 bennes, piquefeu, conduits et robinets, les appareils de chimie placés dans le laboratoire, terre kaline à diverses préparations, 1,200 hectolitres charbon de terre, 15 poêles en fonte avec leurs tuyaux, etc.

Mise à prix..... 80,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, à M<sup>e</sup> Rejaunier, avoué, rue Clermont, n<sup>o</sup> 5, et à Arbaras, à M. Cha-puis, liquidateur de la société Decaen frères et comp<sup>e</sup>. (6350)

*Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n<sup>o</sup> 1.*

Mardi vingt courant, neuf heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera vendu, aux enchères et au comptant, divers objets mobiliers saisis, consistant en bois de lit, glaces, commodes, secrétaires, et autres meubles de luxe. (1396)

*Même étude.*

Lundi dix-neuf du courant, neuf heures du matin, sur la place Saint-Michel, à Lyon, il sera vendu, aux enchères et au comptant, divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, commodes, placard, garde-robe, poêle, et autres objets de ménage. (1397)

*Même étude.*

PREMIÈRE PUBLICATION.

Lundi vingt-six du courant, neuf heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente, aux enchères et au comptant, d'objets mobiliers, consistant en tables, chaises, tabourets, banque et autres.

Le même jour, à dix heures du matin, il sera vendu, aux enchères et au comptant, une baraque construite en pans de bois, briques et plâtre, située à la Guillotière, rue des Martyrs; Et le même jour encore, à midi précis, il sera vendu, de la même manière, trois petites baraques en pans de bois et planches, situées en ladite commune de la Guillotière, rue d'Enghien.

Ces quatre baraques seront vendues sur les lieux où elles sont situées.

Le tout a été saisi au préjudice du sieur Fenouillet aîné, marchand de charbons, cabaretier et sablonnier, demeurant à la Guillotière, lieu des Brotteaux, près le Jeu-de-Boules, avenue des Martyrs. (1395)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

**A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,**

**DEUX MAISONS**

Sises à Lyon: la première rue Masson, 24; la seconde Grande-Côte, 93.

La maison sise rue Masson, 24, se compose de trois corps de bâtiments, séparés par un jardin.

Celle sise Grande-Côte, 93, se compose de caves, rez-de-chaussée et deux étages.

L'adjudication aura lieu le 3 août 1841, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Lafarest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1, chargé de traiter jusqu'au jour de l'adjudication. (3654)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA GERBE, N<sup>o</sup> 14.

*A vendre de gré à gré.*

**La grande et belle terre de Maillat**, située sur la commune du même nom, près de Nantua, composée d'une habitation de maître richement meublée, avec toutes les dépendances désirables, de 90 hectares de prés première qualité, parfaitement arrosés, de 22 hectares de terres à blé, de 72 hectares de bois moitié taillis, aménagés à trente ans, et de 10 hectares de pâturages.

L'industrie pourrait tirer un parti très-avantageux des eaux puissantes et abondantes qui dépendent de la propriété.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à MM. Thonnerieux père et fils, grande rue Mercière, n<sup>o</sup> 35, et audit M<sup>e</sup> Morand. (5084)

(9792)

*A vendre.*

**Une propriété agréable**, d'un revenu garanti à 4 p. 0/0, située à dix kilomètres de Mâcon, sur une route, composée de bâtiments neufs, 1 hectare 35 ares hautins, 1 hectare 75 ares en prés.

S'adresser à M. Chastaing, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 53, au 2<sup>e</sup>, chargé de la vente d'une maison à Perrache et de la cession d'une obligation de 10,000 fr., avec garantie du cédant.

(9794)

*A vendre pour cause de maladie.*

**Un fonds de café-cabaret**, bien achalandé, susceptible de grande bonification, situé à la Croix-Rousse. — Prix : 1,600 fr.

S'adresser à M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, au 1<sup>er</sup>.

(9790)

*A vendre pour cessation de commerce.*

**Un fonds de café**, agencé tout à neuf, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à M. Chabot, rue Lanterne, n<sup>o</sup> 5, au 1<sup>er</sup>.

(9779)

*A vendre pour cause de départ,*

*A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES.*

**Un superbe café**, ayant une clientèle assurée, et offrant des bénéfices certains, situé dans un des faubourgs de la ville.

S'adresser à M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, au 1<sup>er</sup>.

(9739)

*A louer de suite.*

**Superbes appartements**, aux Étroits, propices à un restaurant, dont une pièce de 120 couverts et 16 autres pièces, un réservoir, une terrasse et balcons.

S'adresser à M. Salignac, boulanger, rue Saint-Georges.

**AVIS.**—On demande un teneur de livres qui ait de la pratique.

S'adresser à M. Chapeau, rue des Célestins, 6. (9791)

**AVIS.**—On demande à louer aux extrémités de la ville ou bien à une distance de quatre kilomètres tout au plus, et à la proximité des omnibus, une petite maison de ville et de campagne, avec jardin. On louerait à l'année.

S'adresser, pour tous les détails possibles, à M. A. B., poste restante, à Lyon. (9784)

**AVIS.**—Les bureaux de MM. P.-A. PELLETREAU, entrepreneurs des trottoirs de la ville de Lyon, sont transférés place Louis XVI, n<sup>o</sup> 1, aux Brotteaux. (9777)

**AVIS.**—M. ANTOINE, rue Perrache, n<sup>o</sup> 6, au 1<sup>er</sup>, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir le dépôt de l'élixir et des poudres dentifrices de M. Lambert, docteur-médecin et chirurgien-dentiste.

Les résultats avantageux obtenus par les personnes qui en ont fait usage, tant pour les soins journaliers de la bouche que pour les douleurs les plus intenses, sont les titres les plus sûrs que M. Lambert puisse offrir au public.

On trouvera le même dépôt chez M. Chambry-Cocq, place des Terreaux, hôtel du Parc. (4158)

**AVIS.**—On demande un associé pouvant disposer d'une somme de 25 à 30,000 francs, payable en plusieurs époques, pour donner de l'extension à une industrie en pleine activité et sans concurrence. Cette somme serait assurée par des marchandises en magasin, et on pourrait offrir une place dans l'établissement si on le désirait. On donnera tous les renseignements et toutes les garanties avant de traiter.

S'adresser à M. Dulac, arbitre de commerce, place des Terreaux, nos 6 et 7, au 2<sup>me</sup>. (9769)

**AU GRAND BAZAR FRANÇAIS.**

JEUDI 22 JUILLET,

**OUVERTURE DU VASTE MAGASIN**

Rue de la Préfecture, n<sup>o</sup> 5.

Les articles consistent principalement en tableaux et gravures encadrées, objets plaqués, tels que flambeaux de divers genres, réchauds, cloches, porte-huiliers, etc.; flambeaux bronze, candélabres, plateaux, cannes, parapluies, tapis, souliers et pantoufles pour hommes et femmes; assortiment de quincaillerie, parfumerie, coutellerie, papeterie, ganterie, osserie, broserie; une foule d'articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Ce magasin se recommande autant par la grande variété des marchandises que par les bas prix auxquels les articles seront cotés.

Le magasin sera ouvert tous les jours, depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Tous les articles seront étiquetés en chiffres connus. On peut venir s'assurer de la véracité de l'annonce. (9995)

**NOUVEAU CABINET DE LECTURE,**

**Abonnement à tous les Journaux pour la ville et la campagne,**

Quai de la Baleine, n<sup>o</sup> 20.

Ce cabinet est tenu par M. LAMBERT, professeur d'écriture, de tenue des livres et de dessin, qui demeurait précédemment rue Saint-Côme, n<sup>o</sup> 2. (9785)

**Baisse provisoire de Coke.**

L'usine à gaz de Perrache, ayant une partie de Coke dans un magasin qu'elle veut vider pour l'agrandir, offre la vente de ce combustible aux prix suivants, pris à l'usine :

2 fr. 50 c. les cent kilog. pour les parties de 200 kil. et au-dessous.

2 fr. 25 c. les cent kilog. pour les parties de 200 kil. à 1,000 kil.

2 fr. les cent kilog. pour les parties de 1,000 kil. et au-dessus.

Pour le transport, 40 centimes par sac. (6806)

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

**SUR LA VIE.**

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 fr.; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1. (6847)

**COMPAGNIE DU SIRIUS.**



Partira dimanche 18 juillet, à quatre heures du matin.

**IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.**

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6725)

**AVIS.**—Dimanche 18 juillet 1841, dans l'Arène française, aux Brotteaux, cours Lafayette, représentation extraordinaire, dans laquelle paraîtront MM. Reberard dit **le Solide**, du Midi; **Barquetti**, élève de **Mazard**; **Mathieu** dit **le Dur**, et plusieurs autres contre les lutteurs lyonnais. — Grande revanche de **Barquetti**, élève de **Mazard**, contre **Georges Henri**, boucher de Villefranche, dit **le Lion**. — Par suite de défi, M. **Sourdillon** fera la partie avec M. **Doyon**, élève de **Blanchard**. — On commencera à cinq heures moins un quart. — L'affiche du jour donnera les détails. (9793)